



Actions de groupe « à la française » : l'impunité perdue dans la santé et l'environnement.

La semaine prochaine, le projet de loi sur la consommation va être débattu en séance publique à l'Assemblée nationale. Parmi les nouvelles dispositions, l'action de groupe « à la française », qui aurait pu être une formidable avancée citoyenne, se voit réduite à la portion congrue : le litige à la consommation.

Alors que ce dispositif était attendu principalement par les victimes de dommages corporels, notamment dans les domaines de la santé, et pour les dommages à l'environnement, le gouvernement a choisi de restreindre drastiquement son champ d'application. Ne sont donc concernés que les dommages matériels, en matière de consommation et de concurrence. L'action de groupe en matière de dommages sanitaires figurait pourtant dans le programme du candidat Hollande¹ et de nombreux parlementaires et membres de l'actuelle majorité ont, lorsqu'ils étaient dans l'opposition, défendu vigoureusement cette mesure².

Dès lors, pourquoi un tel reniement ? Les dommages corporels sont trop compliqués à évaluer dans le cadre d'une action de groupe et il y a trop d'oppositions à ce texte, laisse-t-on entendre en filigrane³. Ainsi, le gouvernement freine sous la pression du grand patronat - car qui a intérêt à empêcher la préservation des écosystèmes et de la santé publique, sinon ceux qui sont aujourd'hui en position de les bafouer quasi impunément ?

Dans l'idée d'atténuer l'incompréhension et la colère que suscite cette promesse électorale non tenue, le gouvernement se déclare déterminé à travailler sur ces problématiques. Mais quand ? Dans l'immédiat, cet ambitieux projet reste à l'état de promesses⁴.

A l'heure où les scandales sanitaires se succèdent sans répit, où la Justice s'avère désespérément incapable d'assurer une indemnisation équitable et efficace des victimes⁵, voilà qu'on nous demande gentiment d'attendre, allez, encore une demi-douzaine de scandales ? Sur un sujet de cette importance, les victimes ne peuvent plus se satisfaire de simples déclarations.

Les associations de victimes de produits de santé et de dommages à l'environnement demandent instamment au gouvernement et à l'ensemble des députés et sénateurs d'étendre l'action de groupe "à la française" prévue par le projet de loi sur la consommation aux dommages des produits de santé et environnementaux.

¹ <http://www.infirmiers.com/les-grands-dossiers/presidentielles-2012/sante-et-dependance-les-propositions-du-candidat-hollande.html>

² Voir notamment la **proposition de loi** relative à l'introduction de l'action de groupe en France, présentée en 2007 par M. Arnaud MONTEBOURG, co-signée par 154 députés PS et apparentés dont MM François HOLLANDE, Jean-Marc AYRAULT, Claude BARTOLONE, Manuel VALLS, Laurent FABIUS, Mme Christiane TAUBIRA

³ "Loi consommation : L'action de groupe redonnera du pouvoir d'achat", 2 mai 2013, <http://www.lemonde.fr>

⁴ Auditionné par la commission des affaires économiques, Benoit Hamon a déclaré : "**Marisol Touraine travaille au principe d'une action de groupe étendue aux préjudices intervenant en matière de santé, qui pourrait trouver place dans la future loi de santé publique.**" <http://www.assemblee-nationale.fr/14/cr-eco/12-13/c1213086.asp>.

⁵ Voir notamment, pour les victimes du Médiateur, les données du collège d'experts de l'ONIAM au 31/03/2013 : http://www.cadus.fr/documents/stats_28-05-2013_v2_ppt-Copy.pdf

QUI SOMMES-NOUS ?

La FNATH

La FNATH, **association des accidentés de la vie**, a été créée en 1921 pour défendre les droits des victimes d'accidents au travail. **Elle est aujourd'hui l'association de défense de tous les accidentés de la vie, des malades, invalides et handicapés.**

Forte de près de **200.000 adhérents** et de leur solidarité, l'association lutte au quotidien pour améliorer la vie des accidentés, des handicapés, des malades, et pour qu'ils soient reconnus et traités en citoyens à part entière.

La FNATH est une association à but non lucratif, indépendante de tous les pouvoirs. Elle est reconnue d'utilité publique.

LES ASSOCIATIONS DE VICTIMES DE PRODUITS DE SANTE

Les associations de victimes de médicaments participantes sont :

- AAAM, victimes de médicaments – www.aaam.eu
- AMALYSTE, syndromes de Lyell et Stevens-Johnson - www.amalyste.fr
- AVEP, victimes des pilules de 3^{ème} et 4^{ème} génération, www.avep-asso.org
- AVRG, Roaccutane et Générique - avrg.unblog.fr
- CADUS, victimes d'accidents médicaux – www.cadus.fr
- E3M, victimes de l'aluminium dans les vaccins - Myofasciite à macrophages - www.myofasciite.fr
- Les filles DES, victimes du Distilbène – www.lesfillesdes.com
- Non Au Mercure Dentaire, victimes des amalgames dentaires – <http://www.non-au-mercure-dentaire.org/>
- RESEAU D.E.S, victimes du Distilbène – www.des-france.org, membre de la FNATH
- REVAHB, Réseau Vaccin Hépatite B – www.revahb.fr

Nous représentons tous ensemble **plusieurs milliers de victimes** et sommes représentatifs de la diversité et de la complexité des effets indésirables graves des médicaments.

Nous sommes indépendants de l'industrie pharmaceutique.

Le RESEAU ENVIRONNEMENT SANTE

Le Réseau Environnement Santé réunit depuis 2009 des scientifiques, des professionnels de santé, des ONG et des associations de malades, tous préoccupés de l'impact de l'environnement sur notre santé. L'objectif de mettre les questions de santé environnementale au cœur des politiques publiques se décline aujourd'hui autour de quatre grands axes : les perturbateurs endocriniens ; les maladies chroniques ; les maladies et risques émergents ; enfin l'alimentation – <http://reseau-environnement-sante.fr/>

Les associations de malades suivantes font partie du Réseau Environnement Santé :

- Collectif des électrosensibles
- Fibromyalgie France
- Priartem
- Robin des Toits

Contacts Presse :

Nelly AMEAUME, REVAHB, asso.revahb@orange.fr , Tél : 01 43 08 86 40
Geoffrey BEGON, Réseau Environnement Santé, namd.asso@gmail.com , Tél : 06 52 58 46 06
Stéphanie CHEVALIER, Les filles DES, stefania@lesfillesdes.com, Tél : 06 63 79 31 02
Jacqueline HOUDAYER, CADUS, cadus1@orange.fr , Tél : 02 41 45 18 45
Georges-Alexandre IMBERT, AAA-VAM, aaavam@orange.fr , Tél : 01 41 10 87 00
Nathalie LAFAYE, Réseau D.E.S. France, reseaudesfrance@wanadoo.fr
Sophie LE PALLEC, AMALYSTE, sophie@amalyste.fr , Tél : 06 60 71 51 02
Didier LAMBERT, E3M, didierlamberte3m@free.fr , Tél : 06 72 41 20 21
Pierre MARKARIAN, AVEP, avep2009@gmail.com, Tél : 06 28 27 26 73
Françoise VERNY, FNATH, Francois.verny@fnath.com, Tel : 01 45 35 31 87
Daniel VOIDEY, AVRG, vol.daniel@hotmail.fr , Tél : 06 86 24 96 22